

## Divorce et session d'une sci

## Par anne, le 12/03/2010 à 20:25

## Bonjour,

Je suis en instance de divorce et je suis mariée sous le régime matrimonial réduit aux acquets.

J'ai investi dans une SCI avec mon ex mari (il fallait être 2 associés) mais ce dernier n'a rien apporté à la sci. C'est un local commercial que la sci loue à une auto ecole qui est à mon nom (nom propre). Cette dernière paye un loyer depuis bientot 15 ans et ce pour rembourser le prêt souscrit par la sci. L'auto école étant géré par moi-même, je me suis donc intégralement payée ce local par mes propres deniers.

Or d'après mon notaire la valeur de ce bien en sci doit etre partagé à 50/50. Quels sont les moyens pour réduire au maxi cette soute? Je peux prouver d'ap des écritures compta que c'est mon travail qui a régler ce prêt. Mon ex n'a contribué à rien qu' signer l'acte de la création de la sci. Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.